

Nous souhaitons mettre en avant la collaboration drone/pyrotechnie, sans que cela ne se limite aux industriels de la base industrielle et technologique de défense.

18. Est-il attendu d'obtenir des autorisations de vol civiles pour le démonstrateur ?

Oui, autant que possible.

19. Est-il possible de disposer d'une liste des personnes présentes dans le but d'entamer des dialogues pour la formation de consortiums ?

Vous pouvez nous adresser une demande pour recevoir la liste des personnes/entités ayant accepté de diffuser leur coordonnées à cette adresse : [agence-innovation-defense-aap.contact.fct@intradev.gouv.fr](mailto:aap.contact.fct@intradev.gouv.fr)

20. Est-il possible de répondre à l'appel avec une technologie déjà présente sur étagère ?

C'est possible, mais nos critères d'évaluation prennent en compte l'originalité du projet.

21. L'aspect opérationnel est-il pris en compte ? Des opérationnels vont-ils participer aux démonstrations ?

Oui, les opérationnels sont inclus dans l'équipe qui analyse des dossiers et participeront aux démonstration.